

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022

. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-218

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 44

. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

SUBVENTION MANIFESTATION SPORTIVE MODIFICATION DE LA GRILLE DE CALCUL

Sur proposition de la Commission « Affaires sportives » du 12 Avril 2022, après validation du Bureau Communautaire,

Il est proposé de modifier la grille de calcul des subventions « Manifestations sportives » de la manière suivante :

<i>1er critère : Nature de la manifestation</i>		
Promotion du Sport / manifestation dite de masse	Nbre de pts	40
Manifestation avec classement	Nbre de pts	60
Manifestation avec un caractère qualificatif	Nbre de pts	90
Nombre de points maximum sur ce critère		90
Nombre de points attribués		
<i>2ème critère : Format de la manifestation</i>		
Individuelle	Nbre de pts	35
Equipe / Equipage	Nbre de pts	35
Nombre de points maximum sur ce critère		50
Nombre de points attribués		
<i>3ème critère : Lien avec le monde fédéral sportif</i>		
Initiative de l'association	Nbre de pts	30
Candidature de l'organisateur (club) retenue par ses instances fédérales (Départementale ou Régionale)	Nbre de pts	60
Candidature de l'organisateur (club) retenue par ses instances fédérales (Nationale)	Nbre de pts	100
Nombre de points maximum sur ce critère		100
Nombre de points attribués		
<i>4ème critère : Relation avec l'économie locale et développement durable</i>		
Mise en place d'actions en faveur du développement durable		
Communication (numérique et/ou médias plutôt que papier)	Nbre de pts	10
Achats (par ex, gobelets réutilisables plutôt que jetables)	Nbre de pts	10
Maîtrise consommation (éviter le gaspillage alimentaire au ravito, reprise éventuelle)	Nbre de pts	10
Déplacement (incitation au covoiturage)	Nbre de pts	10
Sensibilisation (panneaux sur tri sélectif, zone de propreté)	Nbre de pts	10
Economie locale		
Circuit court	Nbre de pts	10
Prestataire local	Nbre de pts	10
Nombre de points maximum sur ce critère		70
Nombre de points attribués		
<i>5ème critère : Nature des compétiteurs</i>		

Mineur	Nbre de pts	20
Majeur	Nbre de pts	20
Féminin	Nbre de pts	20
Masculin	Nbre de pts	20
Handicapé	Nbre de pts	20
Nombre de points maximum sur ce critère		100
Nombre de points attribués		
<i>6ème critère : Autres soutiens (techniques ou financiers)</i>		
Sponsoring privé	Nbre de pts	10
Commune	Nbre de pts	10
Conseil Départemental	Nbre de pts	20
Conseil Régional	Nbre de pts	30
Nombre de points maximum sur ce critère		70
Nombre de points attribués		
<i>7ème critère : Aspect financier (prise en compte des dépenses hors valorisation du bénévolat et de la mise à disposition de locaux et/ou de matériel et/ou de personnel)</i>		
Budget prévisionnel inférieur ou égal à 5 000€	Nbre de pts	10
Budget prévisionnel inférieur ou égal à 10 000€	Nbre de pts	15
Budget prévisionnel inférieur ou égal à 15 000€	Nbre de pts	20
Budget prévisionnel inférieur ou égal à 20 000€	Nbre de pts	30
Budget prévisionnel inférieur ou égal à 30 000€	Nbre de pts	40
Budget prévisionnel supérieur à 30 000€	Nbre de pts	60
Nombre de points maximum sur ce critère		60
Nombre de points attribués		
TOTAL POINTS ATTRIBUES		0
Rayonnement / niveau de la manifestation	Poucentage appliqué au total de points ci-dessus	
	Taux	Nombre total de points
Local / Départemental (2 clubs au minimum)	20,00%	0
Régional (4 clubs au minimum et 2 départements)	40,00%	0
Interrégional (6 clubs au minimum et 2 régions)	60,00%	0
National (8 clubs au minimum et 4 régions)	100,00%	0
International (15 clubs au minimum, 4 régions et 2 pays)	150,00%	0

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 57 voix pour,

N'a pas pris part au vote (M. BOITEL Francis),

Approuve le barème de calcul des subventions « Manifestations sportives » tel que proposé ci-dessus.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,